

Réglementation Benchmark

Document publié le 11 décembre 2019



Des changements sur les taux d'intérêt se profilent à horizon 2021

Dans le monde entier, les banques et autres intervenants de marché se préparent à des changements réglementaires sur la manière dont ils déterminent les taux d'intérêts interbancaires et par conséquent leurs tarifs. Vos produits financiers HSBC peuvent être concernés et nous souhaitons partager avec vous des informations sur les évolutions à venir.

◆ Ce qui va changer ?

Les banques, lorsqu'elles commercialisent des produits basés sur les taux d'intérêt, que ce soit pour des crédits à taux révisables ou des produits d'investissement, utilisent des indices de référence dénommés EURIBOR ou LIBOR. Ce dernier est apparu dans les années 1960 et l'EURIBOR à la fin des années 1990. Les régulateurs (la Banque Centrale Européenne dans l'Eurozone et la Financial Conduct Authority au Royaume Uni) leur recommande à présent d'utiliser des taux dits « sans risques » (« risk free rates ») d'ici fin 2021.

◆ Quel changement cela entraîne-t-il pour vous ?

Dans l'hypothèse où vos produits (crédits ou investissements) utilisent les sous-jacents EURIBOR ou LIBOR, nous pourrions être amenés à ajouter une clause indiquant quel taux de référence viendra remplacer l'actuel et de quelle manière se déroulera le passage de l'ancien taux au nouveau taux. Selon les choix réalisés par le secteur financier, il est possible que ces ajustements de taux modifient le coût ou le rendement de vos produits.

◆ Comment nous préparons nous à ces changements ?

HSBC est partie prenante dans les groupes de travail en lien avec les régulateurs et les autres établissements bancaires. Actuellement le secteur bancaire réfléchit à la façon dont les nouveaux taux de référence vont fonctionner ainsi qu'au rythme de leur mise en œuvre.

◆ Ce qu'il faut retenir : il n'y a pas encore de modifications des taux utilisés pour vos produits

HSBC souhaite vous informer qu'elle se tient prête pour ces changements qui doivent intervenir d'ici quelques mois. Nous vous tiendrons régulièrement informés.

Dans cette attente, vous pourriez vouloir échanger avec vos propres conseils indépendants sur les possibles implications financières, juridiques et fiscales de la réglementation Benchmark.

HSBC Global Private Banking a créé un site dédié (en anglais) à ce sujet où vous trouverez la liste des taux de référence, venant en remplacement de l' EURIBOR ou du LIBOR ou quelle méthodologie nouvelle s'appliquera. Vous pourrez également y trouver un résumé des impacts prévisibles sur vos produits. Notre site sera mis à jour régulièrement à mesure des évolutions à venir : <https://www.hsbcprivatebank.com/en/about-us/ibor>

Votre Banquier Privé ou votre conseiller en investissement se tient à votre disposition pour toute information que vous pourriez souhaiter.